

qui ait agi de la sorte, M. C. D. Howe, a été défait par au moins trois mille voix. S'il veut se tailler une carrière au Parlement, il ferait mieux de songer au passé et de voir ce qui est arrivé à ceux qui ont fait ce qu'il tente de faire aujourd'hui. (*Exclamations*)

M. le vice-président: A l'ordre. Je crois de mon devoir de rappeler aux membres du comité d'alinéa 3 de l'article 12 du Règlement, qui stipule:

Lorsqu'un député a la parole, il est interdit à tout membre de la Chambre... de l'interrompre, sauf pour soulever une question d'ordre.

L'hon. M. Hees: Je vous remercie infiniment, monsieur le président.

M. Mongrain: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

M. le vice-président: A l'ordre. Le député de Trois-Rivières invoque le Règlement.

M. Mongrain: Le député me permettrait-il de lui poser une question maintenant?

L'hon. M. Hees: Volontiers.

M. Mongrain: Le député me dirait-il si, lorsqu'il était ministre de la Couronne et que son parti était au pouvoir, il déférait toujours ses projets de loi aux comités de la Chambre?

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, je répons là-dessus que chaque fois que j'ai présenté une mesure litigieuse et au sujet de laquelle on pouvait avoir des instances ou des opinions à formuler, cette mesure a été déferée à un comité. Je remercie vivement mon honorable ami pour avoir soulevé la question, et si un autre député veut poser une question, j'y répondrai volontiers.

M. Ouellet: Monsieur le président...

M. le vice-président: A l'ordre.

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, mon temps est limité, mais comme je voudrais répondre au député, peut-être voudra-t-il attendre la fin de mes remarques, et alors je l'écouterai.

M. Ouellet: Pourrais-je poser une question au député?

M. le vice-président: Le député ne veut pas accepter de questions maintenant.

L'hon. M. Hees: Mon temps de parole s'écoule, monsieur le président, et le député attendra peut-être la fin de mes observations.

[L'hon. M. Hees.]

M. Ouellet: Ma question porte sur...

L'hon. M. Hees: J'ai mentionné que mon temps de parole s'écoule rapidement et je répondrai au député dès la fin de mon discours.

M. le vice-président: A l'ordre. Un autre article du Règlement de la Chambre veut que lorsqu'un député ne désire pas répondre à une question pendant son discours, il reste debout. Dès lors, le député de Prince Edward-Hastings a la parole.

L'hon. M. Hees: Merci, monsieur le président. Je tiens à dire aux députés que je répondrai à leurs questions aussi longtemps qu'ils voudront m'en poser. D'autre part, j'aimerais bien avoir le temps de finir mon discours très impartial et constructif.

J'exhorte le premier ministre, cet homme dont l'objectif est de diriger une «société juste»—(*Applaudissements*)—je répète, monsieur le président, cet homme qui compte diriger une «société juste», je lui demanderais d'empêcher un déraillement dès le départ et de permettre au pays d'avoir une société plus juste, au lieu d'une société très injuste dans laquelle on ne permet pas aux individus de se présenter à un comité parlementaire...

M. le vice-président: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais je dois lui demander une fois de plus de revenir au bill à l'étude, le bill n° C-116.

M. Hees: Je vais terminer, monsieur le président, en implorant le premier ministre de revenir sur sa décision et de permettre aux éditeurs, par l'entremise de leurs associations, de témoigner devant un comité de la Chambre. Je lui demande de les laisser se présenter devant le comité et de répondre à leurs questions. Le premier ministre ne s'est-il pas déclaré en faveur de la participation des Canadiens à leur gouvernement. Qu'il nous démontre l'authenticité des propos qu'il nous a servis durant la campagne électorale, quand il nous a dit préférer le dialogue aux communications unilatérales.

Toutefois, monsieur le président, le comportement du ministre des Postes témoigne du caractère unilatéral que le premier ministre entend conférer à cette étude. Il veut dicter aux Canadiens une ligne de conduite. Il veut également imposer ses vues aux députés de la Chambre. D'autres gouvernements se sont réjouis des occasions qu'ils avaient de laisser les doléances parvenir aux comités. Si nous y consentons, je vous assure que les